



## Conseil de sécurité

Cinquante-sixième année

**4375<sup>e</sup>** séance

Mardi 18 septembre 2001, à 17 h 45  
New York

*Provisoire*

---

<i>Président :</i>	M. Levitte . . . . .	(France)
<i>Membres :</i>	Bangladesh . . . . .	M. Amin
	Chine . . . . .	M. Shen Guofang
	Colombie . . . . .	M. Valdivieso
	États-Unis d'Amérique . . . . .	M. Hume
	Fédération de Russie . . . . .	M. Granovsky
	Irlande . . . . .	M. Corr
	Jamaïque . . . . .	Mlle Durrant
	Mali . . . . .	M. Touré
	Maurice . . . . .	M. Koonjul
	Norvège . . . . .	M. Kolby
	Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord . . .	Sir Jeremy Greenstock
	Singapour . . . . .	M. Mahbubani
	Tunisie . . . . .	M. Jerandi
	Ukraine . . . . .	M. Kuchinsky

### Ordre du jour

Examen du projet de rapport du Conseil de sécurité à l'Assemblée générale.

---

Ce procès-verbal contient le texte des déclarations prononcées en français et l'interprétation des autres déclarations. Le texte définitif sera publié dans les *Documents officiels du Conseil de sécurité*. Les rectifications ne doivent porter que sur les textes originaux des interventions. Elles doivent être indiquées sur un exemplaire du procès-verbal, porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées au Chef du Service de rédaction des procès-verbaux de séance, bureau C-178.



*La séance est ouverte à 17 h 45.*

### **Adoption de l'ordre du jour**

*L'ordre du jour est adopté.*

### **Examen du projet de rapport du Conseil de sécurité à l'Assemblée générale**

**Le Président :** Le Conseil va maintenant procéder à l'examen de son rapport annuel à l'Assemblée générale, dont le projet a été établi par le Secrétariat.

Les membres du Conseil sont saisis du projet de rapport du Conseil de sécurité à l'Assemblée générale pour la période allant du 16 juin 2000 au 15 juin 2001, tel qu'il a été distribué par le Directeur chargé du Département des affaires politiques le 27 août 2001, et de son rectificatif.

Je tiens à exprimer ma très grande gratitude et celle du Conseil au Secrétariat pour le travail qu'il a accompli pour élaborer ce rapport.

Je donne maintenant la parole au Sous-Secrétaire général aux affaires politiques, qui va faire une déclaration explicative.

**M. Fall** (Sous-Secrétaire général aux affaires politiques) : Le projet de rapport annuel du Conseil de sécurité pour la période allant du 16 juin 2000 au 15 juin 2001, qui sera soumis à l'Assemblée générale en application du paragraphe 3 de l'Article 24 et du paragraphe 1 de l'Article 15 de la Charte des Nations Unies, a été établi par le Secrétariat suivant la présentation révisée convenue par le Conseil en 1974 et de nouveau révisée par le Conseil en 1985, 1993, 1994, 1995, 1997 et 1998.

La présentation du projet de rapport dont est saisi le Conseil fournit un guide pour les activités du Conseil de manière concise. Il convient de noter qu'outre les informations détaillées données dans la partie VI sur les travaux des organes subsidiaires du Conseil, les rapports annuels des comités des sanctions figurent à l'appendice XIII du rapport, conformément à la note du Président du Conseil de sécurité en date du 30 octobre 1998, publié sous la cote S/1999/1016. En outre, conformément à l'accord intervenu lors des consultations plénières le 30 novembre 1998, les déclarations faites à la presse par le président du Conseil, à l'issue des consultations plénières de celui-

ci, ont été annexées aux bilans mensuels établis par les anciens présidents à leur discrétion.

Enfin, comme l'a rappelé le Président, le projet de rapport a été distribué par le responsable du Département des affaires politiques le 27 août 2001 aux membres actuels du Conseil de sécurité, ainsi qu'aux membres dont le mandat est venu à expiration le 31 décembre 2000, aux fins d'examen et observation le cas échéant. Un rectificatif contenant les modifications demandées par deux des membres du Conseil et un ajout apporté par le Secrétariat est également soumis au Conseil.

**M. Mahbubani** (Singapour) (*parle en anglais*) : Nous avons décidé aujourd'hui d'accepter l'adoption de ce projet de rapport, mais nous tenons à ce qu'il soit pris acte du fait que nous le faisons avec réticence et avec des réserves. Nous nous sentons obligés de demander qu'il soit pris acte de ce fait car lorsque le rapport sera examiné à l'Assemblée générale, nous serons très critiques et il est juste, avant qu'on ne nous pose la question de savoir pourquoi nous le sommes tellement et pourquoi nous ne nous sommes pas exprimés au moment de l'adoption, que nous le fassions dès maintenant. En ce faisant, nous voulons insister sur le fait que nous ne critiquons certainement pas un membre du Secrétariat, quel qu'il soit, ou nos collègues, quels qu'ils soient. Nous savons qu'un travail très dur a été effectué et que beaucoup d'efforts ont contribué à l'établissement de ce rapport et nous saluons ceux qui ont déployé tous ces efforts.

Malheureusement pour nous, nous constatons que le produit final n'est pas satisfaisant. Pour ce qui est d'instruire l'Assemblée générale du travail qui est fait au Conseil, je crois que ce rapport n'atteint pas son objectif dans ce sens. Nous ne savons pas vraiment pourquoi il en est ainsi. Il est possible que nous n'ayons pas eu assez de temps pour examiner ce rapport en profondeur. Il est également possible que ce rapport soit le résultat de diverses décisions prises au cours des 35 dernières années, souvent sans que l'on remette les choses en question.

Pour citer un exemple : ce rapport, comme vous l'avez dit, Monsieur le Président, concerne la période du 16 juin 2000 au 15 juin 2001, donc, avec deux présidences divisées en moitié.

Nous ne sommes pas sûrs de la logique qui motive cette décision qui a apparemment été prise il y a 35 ans et n'a pas été revue depuis.

Chose tout aussi importante, lorsque nous avons pris notre décision la plus récente, nous avons décidé que ce rapport devait avoir un caractère plus analytique et je pense que si nous basons notre jugement sur ce critère, il est clair qu'il y a des progrès à faire.

Nous avons mentionné certaines de ces réserves lorsque nous avons débattu de ce rapport au Conseil mais, comme vous l'avez dit, Monsieur le Président, le train était déjà en marche et nous avons donc décidé de rester en voiture.

Toutefois, nous tenons également à ce qu'il soit bien clair que nous pensons que le moment est venu d'examiner ce rapport et la façon dont le Conseil de sécurité fait rapport à l'Assemblée générale. Après tout, il s'agit là d'un point clef qui est mentionné au paragraphe 3 de l'Article 24 de la Charte des Nations Unies qui déclare que

« Le Conseil de sécurité soumet pour examen des rapports annuels et, le cas échéant, des rapports spéciaux à l'Assemblée générale. »

En effet, chaque fois que nous nous acquittons des responsabilités qui sont les nôtres au titre de la Charte, nous devons le faire au mieux possible.

D'autre part, au fil des années, ce rapport s'est allongé et si on estime son coût à environ 600 dollars la page, ce projet de rapport nous coûtera 350 340 dollars. Je pense que si nous allons dépenser une telle somme il est tout à fait justifié d'examiner le produit qui nous est présenté.

Nous sommes, bien sûr, ravis que les membres du Conseil aient accepté de renvoyer la question au Groupe de travail officieux sur les procédures et méthodes de travail du Conseil de sécurité. Nous espérons que ce groupe se réunira bientôt pour commencer à voir comment il serait possible d'améliorer la qualité du rapport, et puisqu'il ne se réunit pas souvent, je pense que plus tôt il se réunira et mieux ce sera pour notre travail.

Enfin, puisque le rapport s'adresse aux membres de l'Assemblée générale, nous espérons que lors du débat de cette année à l'Assemblée, les membres de l'Assemblée nous feront part de leurs réactions tant au contenu qu'à la présentation du rapport et que nous pourrions tenir compte de ces réactions lors de la préparation du rapport de l'année prochaine.

**M. Valdivieso** (Colombie) (*parle en espagnol*) : Je voudrais moi aussi, en ce qui concerne ce point de l'ordre du jour indiquer, pour qu'il en soit pris acte dans le procès verbal et également dans le rapport de l'année prochaine, qu'il ne suffit pas à mon avis d'entendre une explication fournie par le Secrétariat, par le biais de M. Fall, mais qu'il faut également que certains membres du Conseil puissent apporter quelques commentaires.

Dans l'introduction, il est fait état d'un certain nombre d'éléments qui ont été pris en compte pour essayer d'améliorer les résultats. Comme nous l'avons dit au cours des consultations et comme vient de le dire l'Ambassadeur Mahbubani, il est dit par exemple qu'en 1997, neuf mesures ont été approuvées en vue de donner aux rapports annuels futurs un caractère plus analytique. Je crois que cet objectif, en tout cas en ce qui concerne les trois derniers rapports, n'a pas été atteint.

Par ailleurs, certains des membres du Conseil se sont réunis à plusieurs reprises avec le Groupe de travail de l'Assemblée et cette année, tout comme l'année dernière, il a été dit qu'il faut améliorer la qualité du rapport et le rendre plus utile. Ceux d'entre nous qui sommes membres permanents de l'Assemblée et membres non permanents du Conseil avons une responsabilité supplémentaire en ce qui concerne cette question.

Je suis convaincu que nous pouvons et que nous devons améliorer le contenu du rapport pour mieux présenter les activités du Conseil et également faire en sorte que le rapport puisse être mieux utilisé. Comme cela a été dit ici et comme nous l'avons également dit en consultations, ces commentaires ne doivent absolument pas diminuer la reconnaissance que nous éprouvons à l'égard du Secrétariat pour l'excellent travail réalisé pour établir les informations nécessaires et ensuite les organiser en fonction des instructions et des directives établies par le Conseil lui-même.

Aujourd'hui toutefois, le rapport est un rapport purement informatif et reste purement informatif. C'est un ensemble de données que l'on peut facilement consulter, en particulier si l'on utilise les techniques modernes. Il nous faut un rapport plus souple et plus attrayant, un rapport qui soit le reflet, je le répète, de ce qui se fait ici et qui amène les autres membres de l'Organisation à mieux savoir ce qui se passe au Conseil et à mieux comprendre quelles peuvent être les

relations entre le Conseil et les autres éléments du système des Nations Unies.

C'est pourquoi nous appuyons les efforts qui sont faits. Nous allons bien entendu faire des propositions à cet égard. Nous allons participer au débat à l'Assemblée et nous espérons que, le moment venu, nous pourrons présenter des solutions qui pourront obtenir l'appui des autres membres du Conseil.

**Le Président :** Comme les représentants des missions qui sont assis dans cette salle, en dehors de la table du Conseil, l'auront compris, le Conseil de sécurité a engagé en consultations un débat constructif sur l'art et la manière de rendre plus utile pour l'Assemblée générale le rapport annuel que notre Conseil lui adresse.

Je crois que c'est une bonne chose que, de temps à autre, on remette en cause et on ouvre le débat sur des procédures qui, année après année, deviennent routinières. Le Conseil n'est pas le seul organe des Nations Unies à subir le poids de la routine, mais il a la volonté d'améliorer, chaque fois que c'est possible, sa façon de travailler. C'est vrai pour la transparence de nos réunions et nous essayons d'avoir de plus en plus de réunions du Conseil ouvertes à tous les Membres des Nations Unies. C'est vrai pour la consultation des contributeurs de troupes. Nous avons adopté la

résolution 1353 (2001), et nous avons pu mettre en oeuvre cette résolution dès ce mois-ci à travers deux longues réunions de dialogue et de concertation avec les contributeurs de troupes, qu'il s'agisse de la situation en Sierra Leone ou de la situation entre l'Éthiopie et l'Érythrée.

Enfin, c'est un troisième exemple, mais la liste ne s'arrête pas là, nous avons engagé un débat au niveau des ambassadeurs sur le rapport annuel de notre Conseil à l'Assemblée, et le Groupe de travail se réunira dès les prochains jours afin que, comme l'a dit l'Ambassadeur Mahbubani, cette année le train parte avec, à bord des wagons, l'esprit de la réforme et de l'amélioration de la préparation du rapport pour qu'il soit aussi utile que possible à notre Assemblée générale.

Puis-je considérer que le projet de rapport, tel qu'il a été modifié, est adopté par le Conseil?

Puisqu'il n'y a pas d'objection, il en est ainsi décidé.

Cette décision sera consignée dans une note du Président du Conseil de sécurité, qui sera publiée sous la cote S/2001/876.

Le Conseil de sécurité a ainsi achevé son examen de la question inscrite à son ordre du jour.

*La séance est levée à 17 h 45.*